



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 17 juillet 2013 à 19 h tenue en l'Église Saint-Octave
située au 1, Place de l'Église**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Madame Carole Michelin, trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

Mention est faite au procès-verbal que monsieur le maire, Robert Coutu, invite le citoyen, monsieur Sylvain Fontaine, à quitter la séance du Conseil dû à ses écrits sur les réseaux sociaux en référence au règlement de régie interne R14-102-1 art. 50a. Monsieur Fontaine s'excuse publiquement en séance du Conseil pour ses propos qui se voulaient une blague, une mauvaise blague admet-il, ne voulant blesser personne, et demande de pouvoir assister à la séance. Monsieur le maire maintient sa décision et monsieur Fontaine quitte la salle, escorté par l'agent de sécurité, sans esclandre.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2013

CM-201307176

1.1

Monsieur le conseiller Michel Bélisle propose d'amender l'ordre du jour pour y retirer le point 9.2 - Création ou comblement de postes à la division des travaux publics et des services techniques - et d'y ajouter le point 9.3 – Création et comblement d'un poste de directeur des travaux publics et des services techniques.

Le président d'assemblée juge la proposition recevable.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous de la séance ordinaire du 17 juillet 2013 tel que modifié par les amendements ci-dessus.

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juillet 2013

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2013

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapports des commissions

4.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 juin 2013

5 Rapports des services

5.1 Demande de dérogation mineure à la longueur maximale d'un terrain – Énergie Valéro – 7000, avenue Marien

5.2 Demande de dérogation pour la fermeture d'un passage piétonnier – îlot résidentiel formé par l'avenue Broadway, la rue Victoria, l'avenue de la Grande-Allée et la rue Dorchester

5.3 Demande de dérogation au coefficient d'occupation du sol et à la marge avant pour l'implantation d'un bâtiment pour l'immeuble formé des lots 1 252 167 et 1 396 604 du cadastre du Québec

5.4 Appel à la solidarité municipale de l'Union des municipalités du Québec à la suite de la tragédie à Lac-Mégantic

5.5 Prolongation de la convention et du bail actuels entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles du 12 septembre au 31 décembre 2013 et adoption d'une nouvelle convention et d'un nouveau bail pour une période de 3 ans, renouvelable pour 2 ans

5.6 Adhésion à un regroupement de villes liées afin d'aller en appel d'offres pour le contrat de collecte et transport des matières secondaires récupérables pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017, avec deux options de renouvellement

5.7 Approbation du logo rafraîchi

5.8 Désignation du maire, monsieur Robert Coutu, à titre de représentant au comité de suivi de l'usine de Biométhanisation

6 Règlements

6.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 31-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'adopter l'article 9 dudit règlement en y ajoutant l'avenue St-Cyr comme rue à sens unique en direction de l'est géographique et pour abroger le règlement R14-118 – Règlement concernant la direction de circulation sur certaines avenues et rues et par l'ajout d'exceptions à l'interdiction de circuler dans certaines zones pour les camions et les véhicules-outils

6.2 Adoption– Second projet – Règlement 713-92 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements – afin d'inclure le lot 4 683 646 du cadastre du Québec dans la zone 10 et de retirer de cette zone la classe d'usages « réparation de véhicules moteurs et stations-service »

7 Adjudication de contrats

7.1 Projet TP-ST 2013-63 – Location des services d'une agence de sécurité-patrouille

7.2 Projet TP-ST 2013-60 – Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria

8 Mandat de services professionnels

9 Personnel

9.1 Statuer sur l'avenir d'un cadre en période probatoire

9.2 Création ou comblement de postes à la division des travaux publics et des services techniques

10 Demande de contributions financières

10.1 Autoriser le prêt du gymnase pour le Bal des Aînés le dimanche 6 octobre 2013

10.2 Demande de soutien financier de la part d'Alexandra Ladouceur pour sa participation aux Championnats du Commonwealth en septembre prochain à Canberra en Australie

10.3 Demande de la résidence Les Pléiades pour la tenue d'un pique-nique familial pour les employés de la résidence le 10 août prochain dans le parc René-Labrosse

10.4 Prêt de l'aréna le 20 juillet 2013 à l'équipe de crosse pour un match revanche à la suite de leur visite à Wendake

11 Relation publique

12 Proclamation

13 Affaire nouvelle

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2013

CM-201307177 2.1

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance du 26 juin 2013 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201307178 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 17 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMMISSIONS 4

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME(CCU)
TENUE LE 19 JUIN 2013

CM-201307179 4.1

Le maire, monsieur Robert Coutu, dépose séance tenante le compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme(CCU) tenu le 19 juin 2013.

RAPPORT DES SERVICES 5

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA LARGEUR MAXIMALE AUTORISÉE POUR UNE VOIE
D'ACCÈS

CM-201307180 5.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 19 juin 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accorder à l'immeuble situé au 7000, avenue Marien une dérogation mineure autorisant l'entreprise Valéro à aménager une voie de sortie supplémentaire pour les véhicules automobiles à son accès actuel donnant sur l'avenue Marien, et d'autoriser par le fait même une voie d'accès d'une largeur, sur la rue, de 42.5 m au lieu de la largeur maximale autorisée de 15 m. Cette dérogation est toutefois conditionnelle à ce que l'aménagement de cette voie de sortie soit réalisé conformément au plan soumis par l'entreprise à l'appui de sa demande de dérogation mineure, sauf en ce qui concerne les « jerseys » en béton qui devront être remplacés par un muret de béton, et ce, afin de s'assurer de l'impossibilité d'ouvrir cette voie à la circulation des camions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA FERMETURE D'UN PASSAGE PIÉTONNIER - ÎLOT
RÉSIDENTIEL FORMÉ PAR L'AVENUE BROADWAY, LA RUE VICTORIA, L'AVENUE DE LA
GRANDE-ALLÉE ET LA RUE DORCHESTER

CM-201307181 5.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 19 juin 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ne pas fermer le passage piétonnier de l'îlot résidentiel formé des avenues Broadway et de la Grande-Allée et des rues Victoria et Dorchester puisque ce passage donne sur l'artère commerciale de l'avenue Broadway et qu'il permet aux résidents demeurant sur l'avenue de la Grande-Allée d'avoir à éviter de contourner cet îlot pour se rendre à pied audits commerces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS AU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL ET À LA MARGE AVANT POUR L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT POUR L'IMMEUBLE FORMÉ DES LOTS 1 252 167 ET 1 396 604 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CM-201307182

5.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 19 juin 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment ayant un coefficient d'occupation du sol (COS) de .07 au lieu du COS exigé par le Règlement de zonage 713 de .20 sur l'immeuble constitué des lots 1 252 167 et 1 396 604 du cadastre du Québec et d'autoriser que ce bâtiment ait une marge avant de 0 m en lieu et place de la norme prévue audit règlement de 5 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPEL À LA SOLIDARITÉ MUNICIPALE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC À LA SUITE DE LA TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC

CM-201307183

5.4

Considérant la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet dernier;

Considérant que le président de l'Union des municipalités du Québec et maire de Rimouski, monsieur Éric Forest, lance un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal afin de venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic;

Considérant que la Ville a fait un don en 2010 de 1 000 \$ pour venir en aide aux victimes du séisme en Haïti.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major,
madame la conseillère Anne St-Laurent,
madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
monsieur le conseiller Michel Bélisle et
monsieur le maire Robert Coutu

Et résolu

De donner un montant de 5 000 \$ pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DE LA CONVENTION ET DU BAIL ACTUELS ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES DU 12 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013 ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION ET D'UN NOUVEAU BAIL POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS, RENOUVELABLE POUR 2 ANS

CM-201307184

5.5

Considérant que la convention de partenariat entre la Ville de Montréal-Est et la SRLPAT prend fin le 11 septembre 2013, et qu'il y aurait lieu de la prolonger telle qu'adoptée jusqu'au 31 décembre 2013 afin d'harmoniser nos exercices financiers communs et ainsi faciliter les comparatifs ou analyses;

Considérant qu'une nouvelle convention de partenariat a été négociée entre la Ville de Montréal-Est et la SRLPAT;

Considérant que le bail vient à échéance le 11 septembre prochain;

Considérant que cette nouvelle convention présente quelques changements notables, soient:

- a) La SRLPAT assumera dorénavant ses besoins informatiques et certains autres tel le photocopieur à la fin du contrat de la Ville;
- b) L'écart servant à facturer à la Ville de Montréal-Est les subventions compensatoires sera désormais fixé comme indiqué au tableau ci-joint. Ceci permettra à la SRLPAT de fixer ses tarifs aux utilisateurs selon ses analyses; par contre les tarifs des membres résidents devront encore être approuvés par le Conseil de la Ville de Montréal-Est. Les tarifs de la SRLPAT pour Montréal-Est ne devront pas être supérieurs à ceux du Centre Roussin pour les mêmes activités;
- c) La majoration des coûts de gestion sera équivalente à la hausse de l'IPC tel que déjà conclut, en plus d'un montant pour assurer les besoins informatiques évalué entre 5 000 \$ à 7 000 \$ (à revoir);

d) La majoration du coût de location à 5 \$ par année.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la prolongation de la convention de partenariat et du bail du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) entre la Ville de Montréal-Est et la SRLPAT du 12 septembre au 31 décembre 2013;

D'autoriser l'adoption de la nouvelle convention de partenariat et du bail du CRER pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 renouvelables pour une période additionnelle de 2 ans, en maintenant 2 patinoires extérieures hivernales;

La contrepartie a été évaluée à 701 472 \$ augmentée de l'IPC consenti à la convention en cours. Le prix ainsi obtenu sera augmenté annuellement selon les conditions de la convention;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION À UN REGROUPEMENT DE VILLES LIÉES AFIN D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2014 AU 31 MARS 2017, AVEC DEUX OPTIONS DE RENOUVELLEMENT

CM-201307185

5.6

Considérant que le présent contrat se termine le 31 mars 2014;

Considérant que madame Stéphanie Roy (Ville de Dollard-des-Ormeaux) et monsieur Stéphane Beaudoin (Ville de Dorval) s'informent auprès des villes liées au sujet de leur intérêt à faire partie d'un tel regroupement pour la préparation du devis pour le prochain contrat de collecte et transport des matières secondaires récupérables.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De confier à la Ville de Dollard-des-Ormeaux et à la Ville de Dorval, le mandat de procéder à un appel d'offres public pour la collecte sélective des matières secondaires récupérables pour la Ville de Montréal-Est et autoriser la Ville de Dollard-des-Ormeaux et la Ville de Dorval à agir à titre de coordonnateurs de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU LOGO RAFRAÎCHI

CM-201307186

5.7

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'image de la Ville de Montréal-Est pour la rendre plus attrayante pour les investisseurs et nouveaux résidents;

Considérant qu'une des étapes de ce renouveau passe par le rafraîchissement du logo;

Considérant l'insatisfaction manifestée suite au lancement d'un nouveau logo;

Considérant les nouvelles propositions présentées aux membres du conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le logo de la Ville de Montréal-Est dans sa version rafraîchie;

D'adopter le bleu pantone 286 et le vert pantone 368 en tant que couleurs officielles du logo.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le maire Robert Coutu

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉSIGNATION DU MAIRE, MONSIEUR ROBERT COUTU, À TITRE DE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SUIVI DE L'USINE DE BIOMÉTHANISATION

CM-201307187

5.8

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De désigner le maire, monsieur Robert Coutu, à titre de représentant au comité de suivi de l'usine de Biométhanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**RÈGLEMENTS**

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 31-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'ADOPTER L'ARTICLE 9 DUDIT RÈGLEMENT EN Y AJOUTANT L'AVENUE ST-CYR COMME RUE À SENS UNIQUE EN DIRECTION DE L'EST GÉOGRAPHIQUE ET POUR ABROGER LE RÈGLEMENT R14-118 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIRECTION DE CIRCULATION SUR CERTAINES AVENUES ET RUES ET PAR L'AJOUT D'EXCEPTIONS À L'INTERDICTION DE CIRCULER DANS CERTAINES ZONES POUR LES CAMIONS ET LES VÉHICULES-OUTILS

CM-201307188

6.1

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le Règlement 31-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'adopter l'article 9 dudit règlement en y ajoutant l'avenue St-Cyr comme rue à sens unique en direction de l'est géographique et pour abroger le règlement R14-118 - Règlement concernant la direction de circulation sur certaines avenues et rues et par l'ajout d'exceptions à l'interdiction de circuler dans certaines zones pour les camions et les véhicules-outils.

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-92 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'INCLURE LE LOT 4 683 646 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA ZONE 10 ET DE RETIRER DE CETTE ZONE LA CLASSE D'USAGES « RÉPARATION DE VÉHICULES MOTEURS ET STATIONS-SERVICE »

CM-201307189

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le second projet modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - afin d'inclure le lot 4 683 646 du cadastre du Québec dans la zone 10 et de retirer de cette zone la classe d'usages « Réparation de véhicules moteurs et stations-service ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ADJUDICATION DE CONTRATS**

7

PROJET TP-ST 2013-63 - LOCATION DES SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ-PATROUILLE

CM-201307190

7.1

Considérant que le présent contrat arrive à échéance, soit en date du 30 juin 2013;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2013-63 - Location des services d'une agence de sécurité-patrouille pour la période du 1^{er} août 2013 au 30 juin 2015 avec la possibilité d'ajouter deux périodes d'un an;

Considérant que les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, taxes incluses, soit:

- un prix en tenant compte que le véhicule est fourni par la Ville;
- un prix en tenant compte que le véhicule est fourni par le soumissionnaire;

Considérant que quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, soit:

	<u>Véhicule Ville</u>	<u>Véhicule soumissionnaire</u>
• Neptune Security Services inc.	459 498,67 \$	499 840,87 \$
• Sécurité Gentel inc.	471 972,00 \$	545 279,10 \$
• Sécurité des Deux-Rives	521 251,71 \$	580 276,57 \$
• Trimax Sécurité et Investigation	523 632,37 \$	587 786,30 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2013-63 - Location des services d'une agence de sécurité-patrouille à l'entreprise Neptune Security Services inc., pour le montant qui prévoit que le véhicule sera fourni par la Ville, soit 459 498,67 \$, et ce, pour la période du 1^{er} août 2013 au 30 juin 2015;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET TP-ST 2013-60 - RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LELIÈVRE ENTRE LES RUES
SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA

CM-201307191 7.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2013-60 – Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria;

Considérant que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit;

• Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	1 619 713,67 \$	Taxes incluses
• Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 629 988,66 \$	"
• TGA Montréal inc.	1 685 087,98 \$	"
• Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 922 255,53 \$	"
• G. Giuliani inc.	1 927 143,69 \$	"
• Routek Construction inc.	1 928 313,56 \$	"
• Excavation Loiselle inc.	1 961 959,32 \$	"
• Gestion & Construction Métropolitain inc.	1 976 885,33 \$	"

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2013-60 – Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour un montant de 1 619 713,67 \$, taxes incluses. L'écart de 460 000 \$ entre le règlement d'emprunt et le montant total du projet proviendra de l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

STATUER SUR L'AVENIR D'UN CADRE EN PÉRIODE PROBATOIRE

CM-201307192 9.1

Considérant que l'organigramme transitoire adopté par la résolution CM-201211249 prévoyait, entre autres, l'abolition de la Division de l'informatique tout en affectant les ressources et les responsabilités à la Division des travaux publics et des services techniques ainsi que le remplacement des postes de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux et des espaces verts et du chef de la division de l'informatique par le poste de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux, des espaces verts et des technologies de l'information;

Considérant que cette modification à l'organigramme était conditionnelle à une période probatoire avant de confirmer le titulaire de ce nouveau poste;

Considérant que les membres du Conseil préfèrent la réintégration de celui-ci à son poste d'origine, et ce, malgré que ceux-ci soient satisfaits de sa prestation de travail dans ses nouvelles fonctions.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De recréer la Division de l'informatique et d'en affecter les ressources et les responsabilités à la direction générale;

De recréer le poste de chef de division de l'informatique et de réintégrer M. Patrick Pageau à cette fonction;

D'accorder une augmentation salariale de 2.5 % à celui-ci à compter de sa réintégration prévue à l'arrivée du nouveau contremaître.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CRÉATION OU COMPLEMENT DE POSTES À LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES
SERVICES TECHNIQUES

RETIRÉ 9.2

CRÉATION ET COMPLEMENT D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES
SERVICES TECHNIQUES

CM-201307193 9.3

Considérant que le poste de contremaître division des équipements, des bâtiments municipaux et des espaces verts devient vacant suite à la réintégration du chef de la division informatique dans ses fonctions;

Considérant que l'organigramme adopté par la résolution CM-201211249 était transitoire;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle des travaux publics et services techniques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De créer et combler un poste de directeur des travaux publics et services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

AUTORISER LE PRÊT DU GYMNASSE POUR LE BAL DES AÎNÉS LE DIMANCHE 6 OCTOBRE 2013

CM-201307194 10.1

Considérant que la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles désire avoir des locaux pour la tenue de leur Bal des aînés le 6 octobre 2013;

Considérant qu'il s'agit d'une activité pour les aînés;

Considérant que cette activité se déroule dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées;

Considérant qu'il s'agit de la huitième édition du Bal des Aînés;

Considérant que cette activité brise l'isolement des personnes âgées;

Considérant que cette activité est très appréciée de nos aînés et des citoyens de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De prêter le gymnase du Centre Récréatif Édouard-Rivet pour la tenue du Bal des Aînés le dimanche 6 octobre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA PART D'ALEXANDRA LADOUCEUR POUR SA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DU COMMONWEALTH EN SEPTEMBRE PROCHAIN À CANBERRA, EN AUSTRALIE

CM-201307195 10.2

Considérant que Mme Ladouceur a participé aux Championnats du Commonwealth en septembre 2011 en Afrique du Sud;

Considérant qu'elle a également participé aux Championnats canadiens de sauvetage sportif en juin dernier à Trois-Rivières;

Considérant que suite à ces championnats, Mme Ladouceur a été invitée à faire partie de l'équipe nationale de sauvetage sportif et se rendra aux Championnats du Commonwealth du 5 au 8 septembre 2013 à Canberra en Australie;

Considérant qu'une grande partie des coûts est défrayée par l'athlète et qu'elle souhaite demander à la Ville de l'encourager sous forme de don.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ pour aider madame Ladouceur dans sa participation aux Championnats du Commonwealth du 5 au 8 septembre 2013 en Australie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE LA RÉSIDENCE LES PLÉIADES POUR LA TENUE D'UN PIQUE-NIQUE FAMILIAL POUR LES EMPLOYÉS DE LA RÉSIDENCE LE 10 AOÛT PROCHAIN DANS LE PARC RENÉ-LABROSSE

CM-201307196 10.3

Considérant que l'événement est prévu pour le 10 août prochain;

Considérant que l'événement sera remis au lendemain en cas de pluie;

Considérant que l'événement réunira près de 80 personnes;

Considérant que la résidence apportera des tables, des BBQ, des poubelles et des chaises;

Considérant qu'aucun bâtiment n'est inclus dans cette demande (rotonde et chapiteau).

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser l'utilisation du parc René-Labrosse sans toutefois que cette autorisation serve de précédent, puisqu'il faudra établir pour l'an prochain une réglementation et/ou tarification considérant la demande

croissante pour toutes sortes d'événements privés ou semi-privés dans le parc René-Labrosse. Le demandeur ne pourra installer de jeux gonflables, ni jouer au ballon ou au badminton, qui sont interdits par le règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE L'ARÉNA LE 20 JUILLET 2013 À L'ÉQUIPE DE CROSSE POUR UN MATCH REVANCHE
SUITE À LEUR VISITE À WENDAKE

CM-201307197

10.4

Considérant qu'un match de crosse contre l'équipe autochtone de Wendake a eu lieu le 29 juin dernier à Wendake;

Considérant que le match revanche aura lieu le 20 juillet prochain;

Considérant que l'équipe de Montréal-Est est constituée essentiellement de montréalais;

Considérant que le match à Wendake symbolisait la relance de la crosse.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De prêter l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) pour le match revanche de crosse, par contre, le stationnement ne pourra être utilisé pour un "tailgate" party suivant le match, car un mariage a lieu au CRER cette même journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

LIEU DES PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CM-201307198

13.1

Considérant qu'un citoyen a soulevé le fait qu'il apparaît incohérent d'avoir dans un lieu de culte des séances de conseil au cours desquelles des discussions trop animées peuvent avoir lieu et que par respect pour la dévotion il serait préférable de les tenir dans un endroit neutre;

Considérant la chaleur accablante du lieu pouvant survenir en cette période de l'année;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

Que les séances du 28 août et du 18 septembre 2013 pourraient avoir lieu à la salle numéro 1 du CRER, conditionnellement à la faisabilité, étant donné que la saison des activités du partenaire responsable du CRER sera déjà amorcée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENS ET DES
CITOYENNES

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major quitte la séance à 21 h 05.

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major réintègre la séance à 21 h 10.

Mention est faite au procès-verbal qu'à la suite d'une intervention d'un citoyen, le conseil décide de proposer un nouvel amendement à l'ordre du jour pour y ajouter une affaire nouvelle, soit le point 13.1 - concernant le lieu des prochaines séances ordinaires du conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'ajouter le point 13.1 – Lieu des prochaines séances ordinaires du conseil à l'ordre du jour précédemment adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201307199

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau.

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 9 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
